

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION D'EXPLOITATION DU MAGASIN ACTION - ERP N° E 341 00277 001 ARRETE N° 2025/004		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU les arrêtés des 21 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types M ;
VU le classement de l'établissement en 4^{ème} catégorie, type M ;
VU l'avis favorable émis le 23 décembre 2024 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 12 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que Madame REY peut exploiter son établissement en toute quiétude ; |

ARRETE

Article 1 Madame REY – Responsable du magasin « ACTION » est autorisée à exploiter son établissement situé Parc Cityfs – boulevard Charles Cros à IFS suite à la visite d'ouverture de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen en date du 12 décembre 2024.

Article 2 L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- Madame REY – Responsable du magasin ACTION ;
- La Police Municipale d'Ifs. |

Fait à Ifs, le 7 janvier 2025



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Accusé de réception en préfecture
014-211403415-20250107-2025-004-AR
Date de télétransmission : 14/01/2025
Date de réception préfecture : 14/01/2025